

Bulletin Municipal de la Commune d'ALLONS

N°6 décembre 2016



EDITORIAL

En cette fin d'année 2016, notre commune va vivre un grand bouleversement administratif.

En effet dès le 1^{er} janvier 2017 une nouvelle intercommunalité verra le jour. La communauté de Communes Alpes Provence Verdon – CCAPV. Allons sera l'une des 41 communes qui la composeront.

Soyez en convaincus, vos Elus Municipaux feront tout leur possible pour que notre commune et ses habitants bénéficient au mieux des services que cette nouvelle structure aura à leur offrir.

En 2017, dans la mesure de ses moyens et avec le maximum d'aide publique, la commune continuera à investir pour l'avenir tout en maîtrisant les dépenses.

2017 sera également l'année d'élection, présidentielle et législative. Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Le Maire,

Christophe IACOBBI

Site internet de la Commune :

<http://allons-alpes-haute-provence.fr>

Mairie : Rue Amiral de Richery
04170 ALLONS

Horaires d'ouverture:

2 ^{ème} et 4 ^{ème} Mercredi du mois ↓	Jeu-di ↓
de 9h 30 à 11h 30	8h 00 à 12h 00

Téléphone/Fax:

+33 4 92 89 10 73

Courriel :

mairie.allons@orange.fr

➤ Naissance d'une nouvelle intercommunalité :

« ALPES PROVENCE VERDON, SOURCES DE LUMIÈRE »

Visant à transformer et à simplifier le paysage administratif français, la loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « **Loi NOTRe** », fixe de nouveaux seuils de population pour les communautés de communes, engendrant un redécoupage et un élargissement de leurs périmètres.

Au sud-est du département, **les 5 communautés de communes** du Moyen Verdon, du Teillon, du Haut Verdon Val d'Allos, de Terres de Lumière, et du Pays d'Entrevaux **fusionneront au 1^{er} janvier 2017** pour former une nouvelle entité : la **Communauté de Communes « Alpes Provence Verdon (CCAPV), Sources de Lumière »**, dont le siège social sera situé à Saint André les Alpes.

Ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupera **41 communes** et comptera environ **11 500 habitants**. Représentant le quart de la superficie du département, le territoire sera organisé autour des vallées du Verdon, de sa source au Grand Canyon, de l'Asse, de la Vaïre et du Haut Var. Les instances de décision de cette nouvelle instance se mettront en place dès janvier 2017, lors des premières réunions du **Conseil Communautaire constitué de 60 membres**. La représentation des communes au sein de l'assemblée délibérante variera, en fonction de leur poids démographique, d'un à sept délégués. En cours de définition, un organigramme provisoire permettra à la nouvelle structure et à ses 140 agents d'être opérationnels dès le 1^{er} janvier 2017.

Sur l'année 2017, la CCAPV se substituera aux cinq communautés des communes pour l'exercice des compétences obligatoires (*le développement économique, l'aménagement de l'espace et la gestion des déchets*). Les élus disposent en revanche d'un délai d'un an à compter du 1^{er} janvier pour choisir les compétences optionnelles (*écoles, habitat, sentiers de randonnée...*), et de deux ans maximum pour les compétences facultatives (*voirie, éclairage public, petite enfance...*), qui seront gérées par le nouvel EPCI ou rendues aux communes.


Les taux d'imposition varient actuellement d'une intercommunalité à l'autre en fonction des compétences exercées et des actions réalisées. A partir de 2017, un taux d'imposition moyen par taxe (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises) sera fixé en fonction des besoins de financement de la nouvelle intercommunalité.

Afin d'atténuer les écarts entre les niveaux d'imposition actuels, les élus s'orientent vers la possibilité de lisser la variation, à la hausse ou à la baisse, en l'étalant sur douze années. Les taux d'imposition devront être déterminés à terme au regard des compétences effectivement exercées par le nouvel établissement

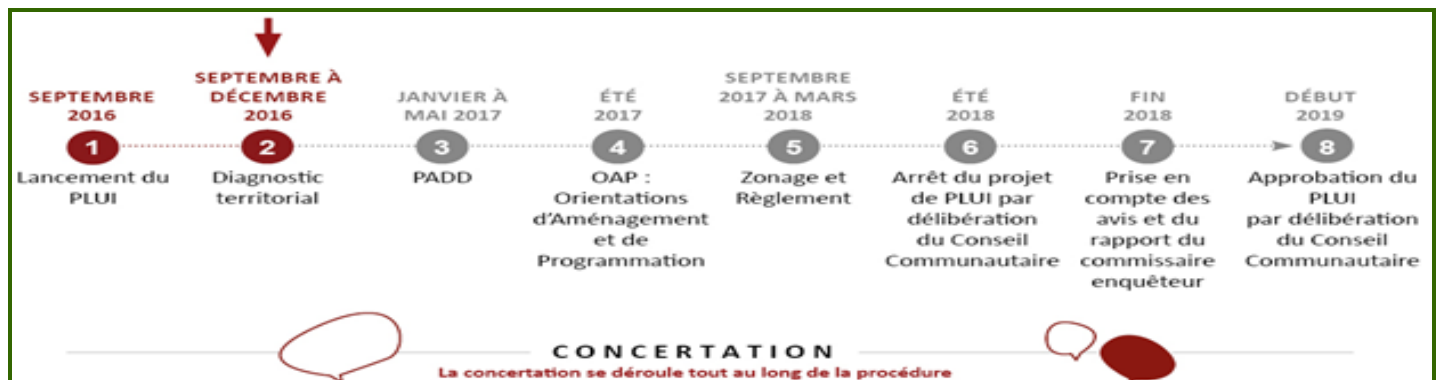
L'année 2017 sera une année de transition importante pour construire les bases solides du projet de territoire à l'échelle de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, *Sources de Lumière*.

➤ **Lancement du « PLUi » pour la Communauté de Communes du Moyen Verdon.**

Les 19 communes issues de la communauté de communes du Moyen Verdon se sont engagées, en 2016, dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

<p>QU'EST-CE QU'UN PLUi ?</p>	<p>Un outil règlementaire unique applicable à l'ensemble du territoire.</p> <p>Un outil de gestion commune aux Mairies qui définit les grandes orientations en matière d'aménagement, de développement du territoire et de l'habitat à l'horizon 2030.</p>
<p>DE QUOI EST-IL COMPOSÉ ?</p>	<p>Le PLUi est composé d'un diagnostic territorial, d'un plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et d'un règlement.</p>
<p>OÙ EN SOMMES-NOUS ?</p>	<p>La communauté de communes du Moyen Verdon avec l'accompagnement du Bureau d'études Cittanova ont démarré la première phase de diagnostic.</p> <p>Cette première phase relève l'état initial et l'évolution du territoire en termes d'urbanisme, environnement, paysage, économie, démographie, etc.</p>
<p> UN PROJET CONCERTÉ AVEC LA POPULATION ET LES ÉLUS.</p>	<p>Tout au long de cette procédure, des phases de concertation avec la population, les associations, le Parc Naturel Régional, les entreprises ou encore les services de l'État seront menées, afin d'aboutir à un projet partagé et construit avec les acteurs du territoire.</p> <p>Cette concertation prendra plusieurs formes, parmi lesquelles une exposition itinérante dans les mairies, des réunions publiques, des ateliers participatifs avec la population, mais aussi un projet pédagogique avec les effectifs scolaires ou la réalisation d'un reportage vidéo.</p>

Vous serez informés en amont de chacun de ces moments, sur les dates et les modalités de la concertation ou de la mise à disposition de documents. Un cahier de concertation est déjà disponible dans chaque mairie, pour y consigner vos remarques, suggestions et questions à propos du PLUi.



➤ **Le projet de sauvegarde et de mise en valeur de la Tour St Martin et de la chapelle attenante.**

La commune souhaitant procéder à la sauvegarde et à la mise en valeur de la Tour Saint Martin et de la chapelle attenante (monument historique du village) a déposé deux demandes de subvention : une, auprès de la région, dans le cadre du programme de développement rural de la région PACA et une seconde, dans le cadre des fonds européens via le programme « FEADER ».

Pour compléter le financement et en partenariat avec La Fondation du Patrimoine, une souscription* sera lancée auprès des Allonsaises et des Allonsais et de tous ceux qui sont sensibles à la sauvegarde du patrimoine local. Dans le prochain bulletin, ce projet sera présenté plus en détails (plans, financement,...).

[*Tous les donateurs bénéficieront d'une **réduction d'impôt** égal à 66% de leur don, en tant que versement à un organisme d'intérêt public.]

➤ **La municipalité poursuit son travail pour améliorer la commune et la vie de ses habitants.**

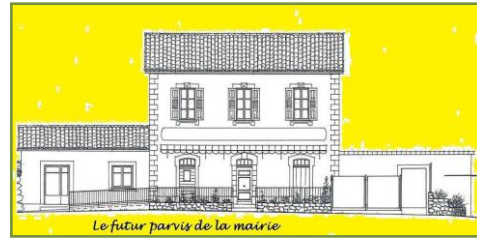
• **Mise en accessibilité de la Mairie :**



Ne manquent plus que les garde-corps en fer forgé, réalisés par la société « Métal Concept », qui devraient arriver sous peu...

Enfin, au printemps prochain, pour parachever l'ouvrage, les bacs de tri sélectif (d'une efficacité indéniable mais d'une esthétique douteuse) seront dissimulés par la pose des panneaux métalliques décoratifs.

Après les travaux initiaux de début Septembre, le chantier de mise aux normes et d'embellissement continue, toujours en régie, toujours avec la main d'œuvre bénévole constituée principalement des élus du village, et bien sûr de l'indispensable Manu. Gageons qu'avec les beaux jours, verront surgir de superbes décors floraux.



• **Inauguration des travaux de rénovation de la place du Cercle à l'occasion de la fête du pain.**



Monsieur le Maire, Christophe IACOBBI, prend la parole devant une nombreuse assemblée en présence de Monsieur le Sous-Préfet Christophe DUVERNE, de Mme Alberte ALLEE représentant Monsieur le Député et Président du Département, Gilbert SAUVAN, de Monsieur David GEHANT, Conseiller Régional représentant Monsieur le Président du Conseil Régional, de Monsieur Serge PRATO, Président de la Communauté de Communes du Moyen Verdon, de nombreux Maires des communes avoisinantes, du Conseil Municipal ainsi que Monsieur Paul CORBIER, vice-Président du Parc Naturel Régional du Verdon.

Cette place méritait que l'on se donne les moyens de réussir sa réhabilitation, qui assurément contribuera à rendre le village encore plus agréable et attractif. La place principale du village est certainement une réussite esthétique qui est intégrée dans son environnement mais également qui s'imposera, sur les projets à venir, de garder le même esthétisme et la même harmonie.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Directeur de la publication :	Christophe IACOBBI
Rédacteur :	Jean-Marie PAUTRAT
Ont participé à ce numéro :	Serge et Danielle GUICHARD Jean- Christophe POTTIN
Crédits photos & Illustrations :	Myriam BOETTI Jean- Marie PAUTRAT
Impression :	Arc en Ciel (Digne les Bains)



A NOTER SUR VOS AGENDAS

14 JANVIER 2017

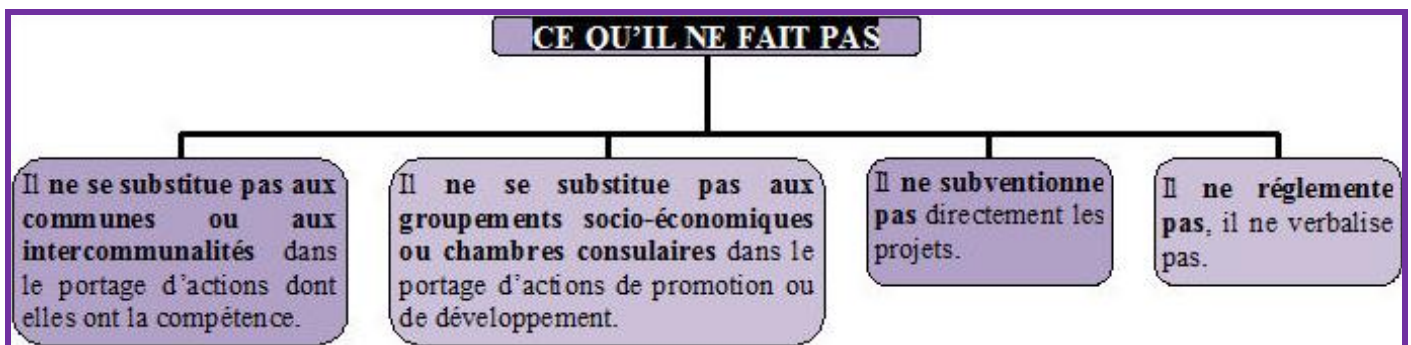
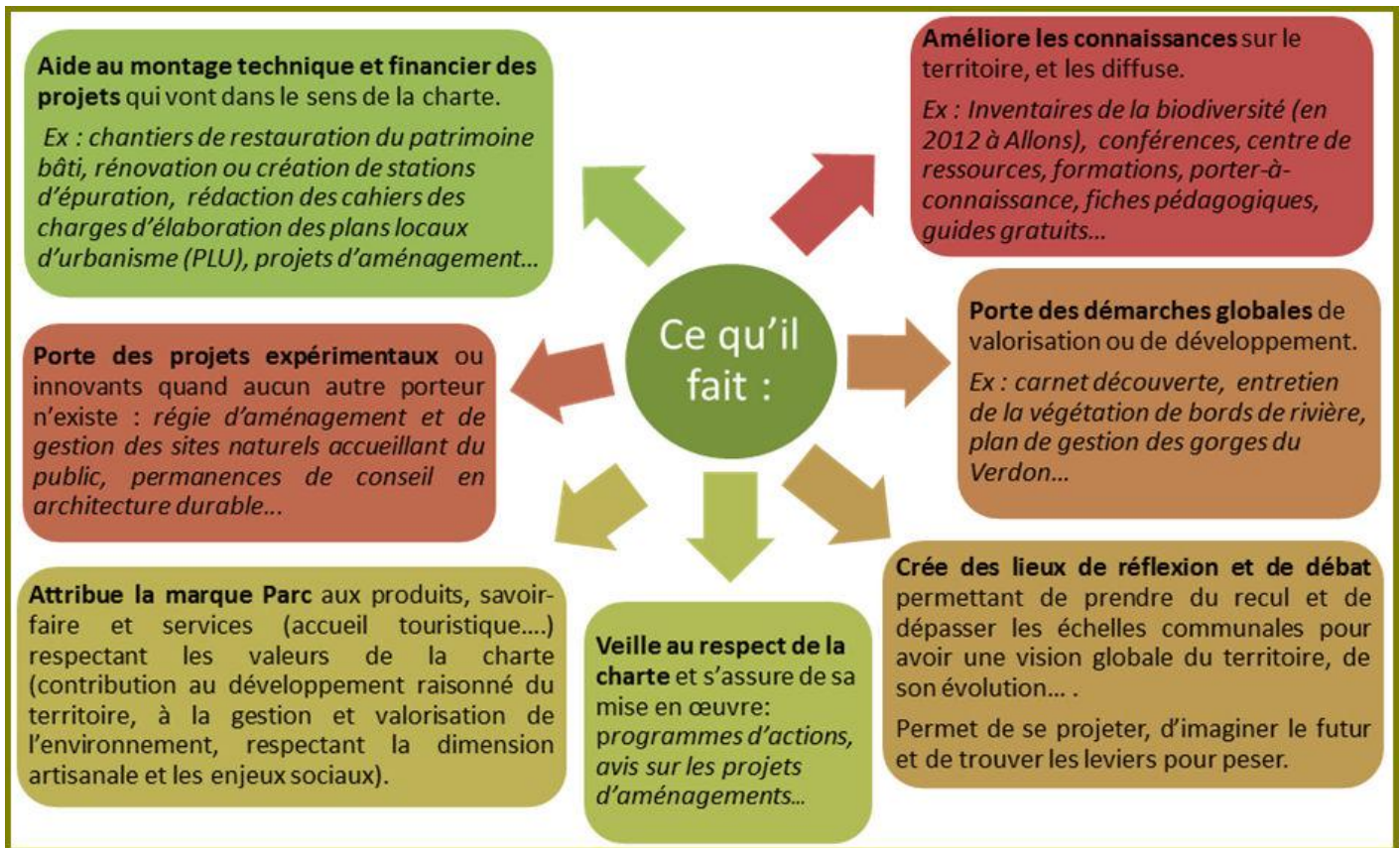
Vœux du Maire – 18 h 00 Salle des Fêtes



Le Parc naturel régional du Verdon (suite)

Riche d'une diversité naturelle et culturelle remarquable, riche de ses habitants et de ses visiteurs, riche des défis auxquels il doit faire face, le territoire du Verdon a fait le choix de s'organiser en Parc Naturel Régional (PNR).

QUEL EST LE RÔLE DU SYNDICAT MIXTE ?



Pour en savoir plus

- Sur le site web www.parcduverdon.fr
- Abonnez-vous à la **lettre d'information du Parc**
- Rejoignez-nous sur **Facebook** : www.facebook.com/ParcduVerdon
- **Écoutez-nous sur Radio Verdon**
91 FM le lundi 11 h 15 et le jeudi 13 h 15.
96.5 FM mercredi à 13 h et le jeudi à 9 h 30.
- **Participez aux événements du Parc**, retrouvez les dates sur <http://parcduverdon.fr/agenda>
- **Venez à la Maison du Parc** du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 & de 14 h à 17 h 30
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
- info@parcduverdon.fr

A suivre ...